## Extraits des délibérations du Conseil Municipal

Objet : Achat du terrain LAJOIX destiné à la création d'une place publique

<u>13.08.1905 – Session ordinaire</u>: L'an mil neuf cent cinq, et le treize août à 7 h du matin, s'est réuni le Conseil Municipal, salle habituelle, sous la Présidence de M.GORGE, Maire –

<u>Etaient présents</u>: MM.GORGE. PELLISSIER. BINET. BLONDOR. MARTIN. CHATARD. PRUGNE.SAUVANET. DAYANT. MATHIVET. MARSALLON. SAUDIN et ROBY. Absents: MM.TIXIER. AUCLAIR. PAROT. BARTHON. BAILLY. SIMON. ABGRALL. PELUCHON.

Monsieur Le Président fait connaitre, ainsi qu'il en avait déjà été parlé non officiellement, qu'un groupe de propriétaires était tout décidé par voie de souscription entre eux, d'acheter le terrain de M.LAJOIX, en face de l'Hôtel de France, et ce au bénéfice de la Commune, à la condition par elle d'en faire une place publique, et de payer les frais de passation . Il donne lecture d'une lettre de M.LAJOIX dans laquelle il fait connaitre qu'il est tout disposé de vendre moyennant le prix de quinze cents francs, prenant à sa charge les frais de démolition de la maison et l'enlèvement des matériaux, se réservant pour le comblage du puits l'avis de son locataire, et conservant comme cour un espace de 6 mètres. M. Le Président dit que le prix du terrain est assuré. En présence de cette offre, le Conseil Municipal est tout disposé d'embellir la Commune et de payer les frais de passation. Il charge le Maire de parlementer à nouveau en vue de présenter d'une façon irréfutable les vues de M.LAJOIX.

14.09.1905: Promesse de vente à la Commune par M.LAJOIX Henri, pharmacien à Aubusson, propriétaire à Lavaveix du terrain en face de l'Hôtel de France, et sur lequel est construite une petite maison, qui sera rasée, les matériaux enlevés, le puits comblé par le vendeur, le terrain sera destiné à faire une place publique, le prix de vente est fixé à <u>quinze cents francs</u>.......A l'unanimité le Conseil Municipal vote l'achat de ce terrain, accepte l'offre des <u>quinze cents francs</u>, et prend à sa charge l'ensemble des frais.....

Cette place s'appellera « Place de la République », et accueillera les marchés du jeudi de longues années durant. A diverses reprises cependant des velléités de changement de lieu, place Carnot, agitent les séances du Conseil Municipal. Ainsi en 1927, sous la Présidence de M.PELLISSIER, la question est mise aux voix, mais par vote à main levée, à l'unanimité, moins une voix, le marché est maintenu place de la République ! Le 18.12.1948 : l'emplacement du dit marché est fixé comme suit : Place de la République, limité par : le Café des Sports, la Boulangerie Beaumont, et la maison Burbaud...Et il faudra attendre 1968 pour qu'à nouveau un débat s'instaure, motivé cette fois par des aménagements de la circulation :

<u>28.11.1968</u> — Séance ordinaire du Conseil Municipal, salle de la Mairie, sous la Présidence de M.ALEONARD Roger, Maire. Présents : MM.ALEONARD. BIDET.LOUIS. JAVELON. PARROT. BERTHIER. MAUBLANC. GRIMAUD. BATTIGNY. Absents : MM.MONS. CHAMBON. PELLISSIER.

M. Le Président expose qu'il a vu avec les Ponts et chaussées le problème de la circulation Place de la République : 3 solutions sont proposées : 1°) pose d'un panneau stop, 2°) llot directionnel avec panneau stop sur la D55, 3°) statu quo... Mis au vote avec le résultat suivant : 1°) 2 voix, 2°) 5 voix,

3°) 2 voix et un bulletin blanc. La solution retenue est donc celle de l'ilot directionnel.....Mais cet aménagement entrainera la suppression du marché. Avant de s'engager, voir le prix de cet aménagement.

**10.04 1969**: M. le Président communique le devis d'aménagement : 5.500 F – M.MONS prend alors la parole et déclare qu'il est contre cet aménagement à cause de la suppression du marché. Mais cette solution a été précédemment votée, donc le marché sera déplacé Place de la Poste.

<u>**31.01.1972**</u> : M. le Président fait connaître qu'il a pris un arrêté pour le transfert définitif du marché place de la Poste...